

Bulletin municipal du Noyer

N° 34 - Été 2024

L'édito du Maire



Sommaire

- Les actions menées et en cours
- Patrimoine naturel de notre commune
- Infos pratiques
- Bienvenue aux nouveaux arrivants !
- Événements
- Comptes rendus des réunions du conseil municipal

Directeur de la publication :

Philippe Gamen

Comité de rédaction :

Françoise Besson, Philippe Durand, Odile Manoussakis, Philippe Perrier.

Ont participé à ce numéro :

Bernard Martin, Pierre Renau.

Photographies : Odile Manoussakis.

Cher(e)s Noyeraines et Noyerains,
Cette édition estivale de notre bulletin municipal est imprégnée du bien vivre ensemble ! En effet, la municipalité à travers ses actions pédagogiques, ses conseils et le rappel des règles de vie en société, cherche au quotidien à sensibiliser chacun d'entre nous à prendre soin de notre environnement naturel, à respecter l'espace de ceux qui nous entourent et plus généralement à préserver notre qualité de vie. Et cela paye, car grâce à nos efforts communs, le Noyer se forge peu à peu l'image d'une commune où il fait bon vivre ! Se sentir bien là où l'on vit, contribue au maintien de la paix, engendre de la tolérance et du discernement. Autant de valeurs que nous devons plus que jamais, cultiver dans un pays en prise aux doutes et au retour de l'individualisme.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite une bonne lecture et un très bel été !

Philippe GAMEN

Ouverture de la Mairie au public :

Mardi : 14h30 à 16h30 - Jeudi : 17h00 à 19h00

Permanence des élus : sur rendez-vous

Téléphone : 04 79 63 31 72

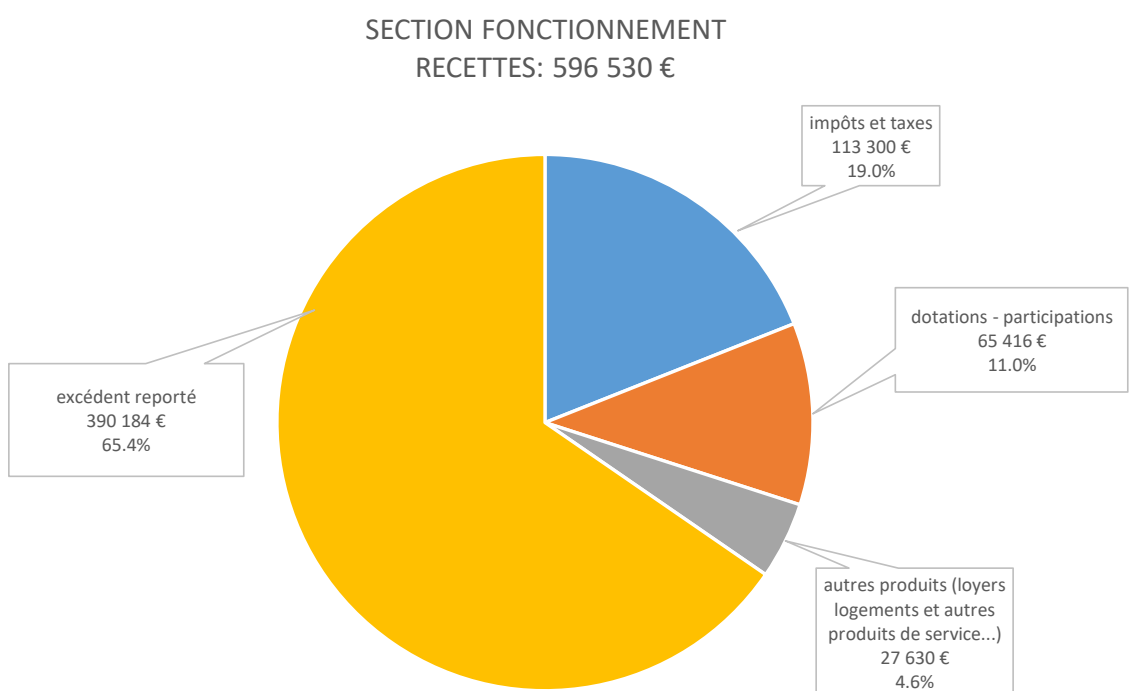
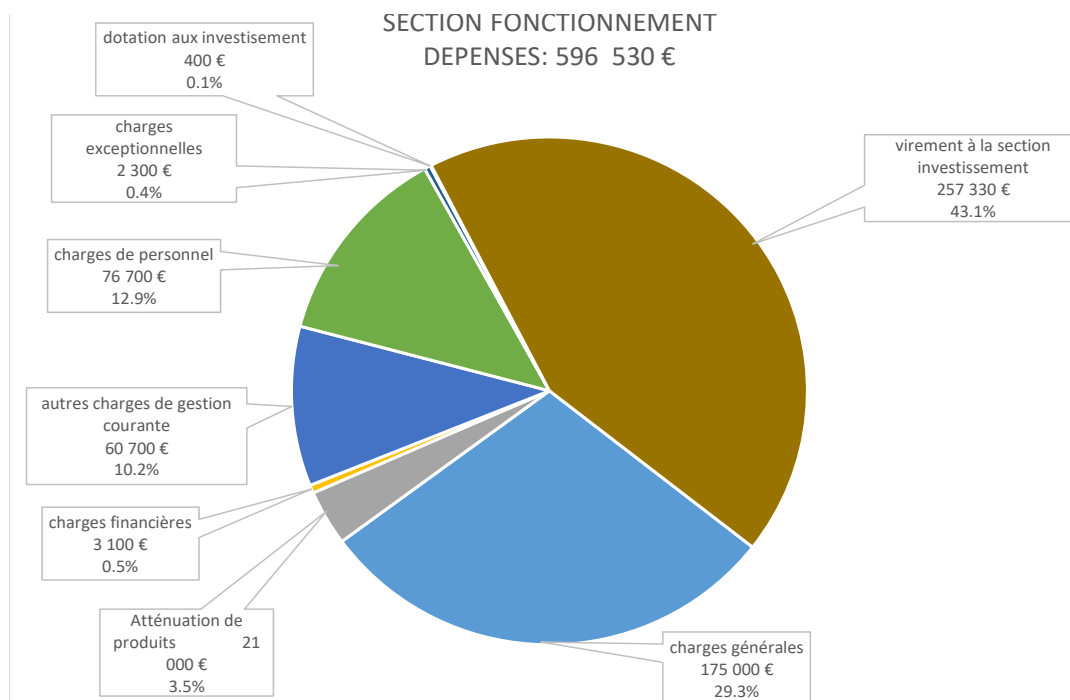
Courriel : mairie-lenoyer@wanadoo.fr

Site : <https://www.lenoyer73.fr/>

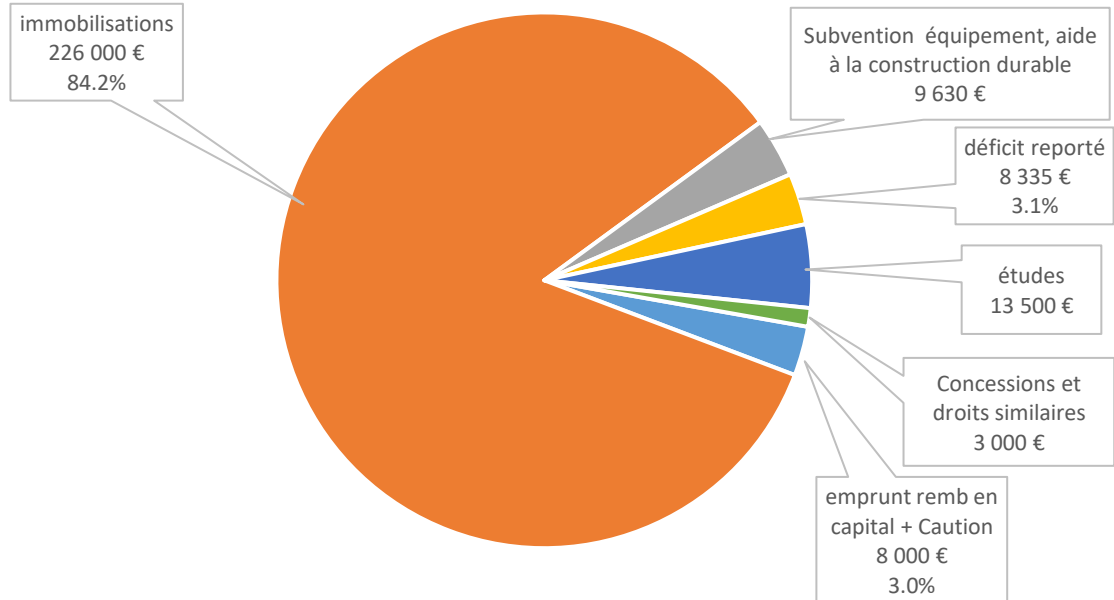
Les actions menées et en cours

Budget 2024

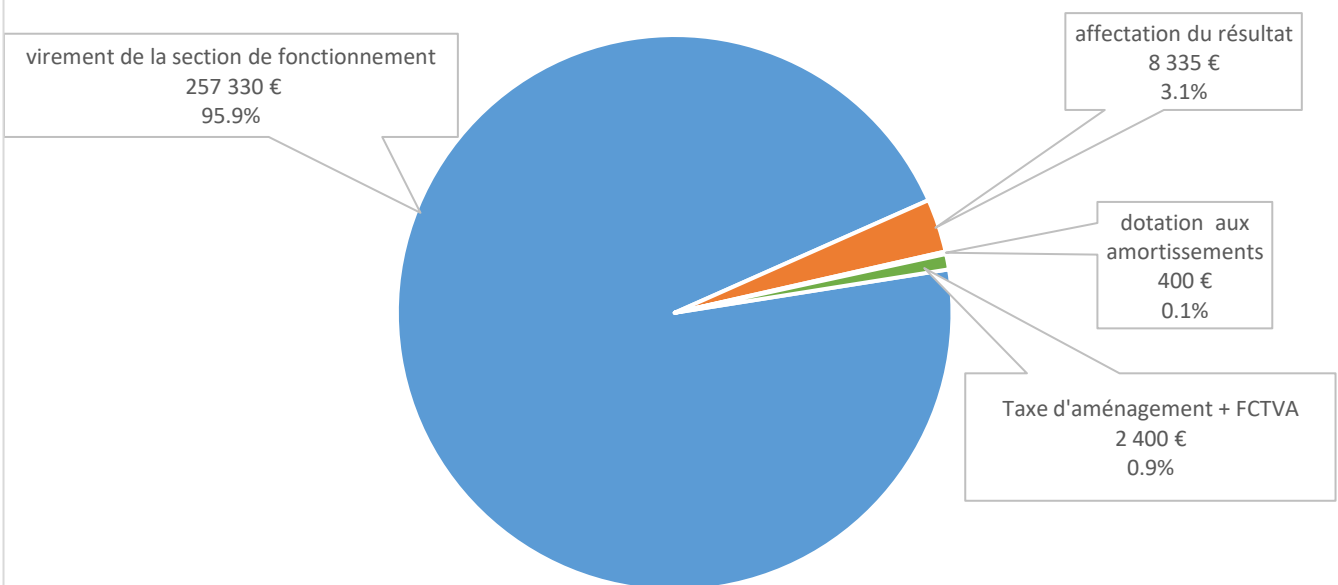
Le conseil municipal a voté le budget primitif 2024. En voici ci-dessous les différentes affectations.



SECTION INVESTISSEMENT
DEPENSES : 268 465 €



SECTION INVESTISSEMENT
RECETTES: 268 465 €



Animation LPO : Les hirondelles au Noyer

Sur notre commune, 2 espèces d'hirondelles sont présentes : l'hirondelle de fenêtre (*Delichon urbica*) et l'hirondelle rustique (*Hirundo rustica*). Ce sont des oiseaux emblématiques de nos hameaux qui sont présents de mai à fin septembre.

Leur population est en déclin depuis de nombreuses années suite à une raréfaction de leur habitat (disparition des fermes, ravalement de façades, isolation par l'extérieur...) ainsi qu'à une diminution de leurs ressources alimentaires suite à l'urbanisation, l'intensification agricole et les pesticides

Les hirondelles sont insectivores : elles nous débarrassent, en particulier, d'une partie des mouches et moustiques qu'elles mangent.

Nous avons voulu, dans le cadre du refuge LPO communal, démarrer un inventaire des hirondelles sur notre territoire, le samedi 1^{er} juin avec l'aide de la référente hirondelles LPO Savoie, Nicole Girard et les habitant.es intéressés. Ensuite, une présentation des 2 espèces a été faite dans la salle communale l'après-midi.

Si vous voulez plus d'informations sur ce sujet, n'hésitez pas à demander à Philippe Durand (durand-ph@wanadoo.fr), le dossier complet de la présentation.

Ci-dessous, un 1^{er} bilan de notre inventaire :

L'hirondelle rustique :

Elle aime nicher dans les lieux abrités, chauds : les étables et les granges ou même les garages et caves tempérées, dans ou proches des fermes d'élevage (sites d'alimentation pour elle). Elle a beaucoup disparu avec la fermeture et la disparition de ces lieux.

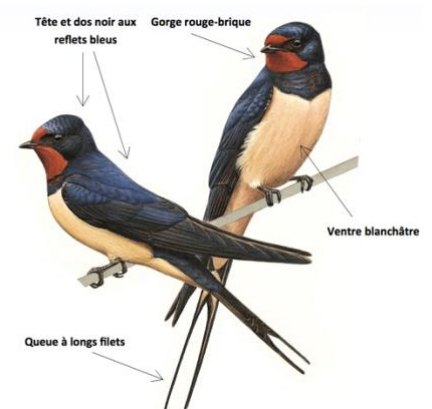
Elle pèse entre 18 et 20g pour une envergure d'une trentaine de centimètres.

Elle est présente dans toute la France puis hiverne en Afrique.

Comment l'accueillir chez soi :

Un lieu abrité avec une ouverture permanente de ce lieu, qui peut être simplement un espace de 20 cm de large sur 5 cm de hauteur leur suffit pour entrer.

Au moins trois couples sont présents à la ferme du Chêne, au moins 2 couples à La Ville, 1 couple au Crêt du haut avec 4 jeunes nés cette année, au moins 2 couples au Chef-lieu dont 1 à l'herbier de la Clappe avec 4 naissances comme en 2023, au moins un couple au Perrier, chaque couple ayant 3 à 5 petits. Une deuxième ponte peut avoir lieu fin juin-début juillet.



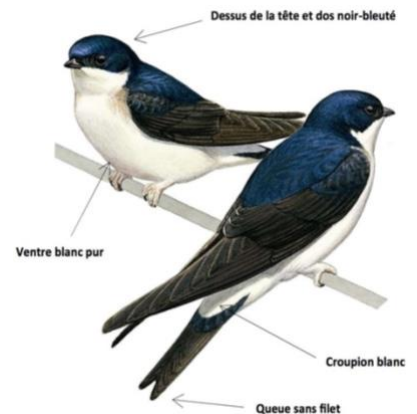
L'hirondelle de fenêtre :

Elle niche le plus souvent à l'extérieur des bâtiments, pèse entre 15g et 20g et mesure 30 cm d'envergure.

Elle est présente dans toute la France puis hiverne en Afrique tropicale.

Comment l'accueillir chez soi :

Un bâti adapté aux hirondelles de fenêtre avec un avant toit minimum de 20 cm, éventuellement des poutres perpendiculaires, une façade pas trop lisse, des planchettes ou simplement des clous.



Nous n'en avons vu qu'au Chef-Lieu : avec au moins 3 maisons accueillant 8 couples qui ont niché cette année.

L'hirondelle de fenêtre est fidèle à son site de nidification

Une très grande majorité des jeunes qui survivent aux migrations et à l'hivernage, reviennent à leur colonie d'origine et construisent à moins de 100 mètres, la moitié se réinstallant sur la même façade.

Ces deux espèces sont entièrement protégées par la loi.

Pour favoriser leur nidification, réservez des zones d'herbe sans tonte, réserves d'insectes, conservez les zones humides, réserves de boue pour la construction des nids.

Un atelier de construction de nid d'hirondelles sera organisé le **samedi 12 octobre** dans l'après-midi par Sébastien de Colocaterre.

Afin de compléter l'inventaire, n'hésitez pas si vous voyez des nids (occupés ou non) autour de chez vous à nous en parler : Françoise Besson (04 79 63 34 82), Philippe Durand (06 86 82 51 53).

Animation autour de L'Atlas intercommunal de la Biodiversité

Le 6 avril, lancement au Noyer de l'ABC intercommunal entre Arith, Le Noyer et St. François de Sales. Nous avons accueilli cette animation destinée aux habitant.es de nos trois communes, en présence des maires et élu.es, et d'une cinquantaine d'habitant.es. Céline Riedweg, chargée de mission au PNR pour les ABC a présenté un diaporama très documenté et clair, suivi d'un débat et de nombreuses questions.

Puis, Pierre Renau (accompagnateur et géologue), lors d'une sortie sur le terrain nous a parlé des zones humides et de leur intérêt et nous a apporté une meilleure compréhension des paysages de nos communes :

La vallée du Noyer Saint-François oppose deux versants qui ne fonctionnent pas de la même manière. Cela s'inscrit dans le paysage à travers les haies et ruisseaux qui parcourent le versant noyerain, au contraire du versant de Saint-François.

Le calcaire est parcouru de réseaux de galeries souterraines qui orientent les écoulements. Le calcaire supérieur est truffé de galeries, alors que le calcaire inférieur plus argileux-marneux réagit comme une limite imperméable que l'eau ne franchit pas, et ressort sur le versant noyerain, parcourant ensuite en surface la plus grande pente jusqu'au nant. Ce n'est pas le cas pour le versant de Saint-François car les galeries sont orientées dans l'autre sens et vont alimenter vers Prépoulain, voire Bange en cas de fort débit. Là, pas d'écoulement de surface et pas de haies qui le surlignent.

C'est la structure géologique des couches qui oriente les écoulements, et qui façonne le paysage que les hommes ont modelé traditionnellement encore aujourd'hui.

Les deux versants sont différents.

Devant l'intérêt manifesté par les participant.es, nous proposerons une nouvelle animation à l'automne sur les zones humides puisque c'est une des thématiques choisie dans le cadre de l'ABC intercommunal.

Ralentisseurs au Cholet, à La Ville et au Buisson



Les travaux de sécurisation des hameaux du Cholet, de La Ville et du Buisson ont été réalisés. Ainsi tous les hameaux traversés par une route passante, bénéficient désormais d'installation visant à réduire la vitesse des automobilistes.



Rappel pour le bien vivre ensemble :

Suite à quelques remarques d'habitant-es, il s'avère que les règles de courtoisie ne sont pas toujours respectées dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 9 janvier 1977.

L'utilisation des appareils à moteur thermique est la suivante :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Afin de limiter les émissions de particules fines, il convient de rappeler que **le brûlage des déchets verts est bel et bien interdit pour les particuliers** sur l'ensemble du département de la Savoie, en application du Code de l'Environnement, du Règlement Sanitaire Départemental et de l'arrêté préfectoral n° 2017 du 22 février 2017.

En tant que particulier, il convient donc de déposer nos déchets verts en déchetterie et/ou de les valoriser par des techniques simples comme le broyage des végétaux. Dans les communes des Bauges, la mise à disposition d'un broyeur à végétaux se fait sur réservation en mairie, gratuitement.

Pour votre information, un garde champêtre vient d'être recruté pour 20 communes du PNR, dont Le Noyer. Il sillonnera le territoire pour prévenir les incivilités, assurer la conciliation des usages et rappeler la réglementation.

Patrimoine naturel de notre commune

Mieux connaître la forêt au Noyer

Allons à la découverte de la forêt sur notre commune à travers cet article écrit avec Caroline Salomon, chargée de mission forêt, filière bois, dessertes, au PNR des Bauges.

La forêt au Noyer représente plus de la moitié de la surface de notre commune (784,7ha de forêt sur 1200ha, soit 65%).

La forêt publique est limitée, puisque la forêt communale du Noyer ne représente que 41,8ha. Elle est gérée par l'Office Nationale des Forêts.

La forêt privée est donc majoritaire : elle représente 94,5% de la forêt sur la commune. On estime à environ 310 propriétaires forestiers différents, qui possèdent une ou plusieurs parcelles de bois.



Parmi ces forêts privées, il existe 50 parcelles en « Bien non délimité » (BND) sur une trentaine d'hectares. Ces parcelles de forêt appartiennent alors à plusieurs propriétaires différents, mais leur répartition au sein de la parcelle n'est pas connue.

La forêt sur la commune est majoritairement résineuse : 58,5 % en futaie de résineux, principalement du sapin et de l'épicéa.



38,5 % est un mélange avec du hêtre et des feuillus divers (érable, alisier blanc, etc.). Cet habitat est celui de la Hêtraie Sapinière, majoritaire dans le massif des Bauges.

9 % est un mélange de feuillus et de taillis.



La forêt est composée de 1170 parcelles qui ont des tailles très variables, en moyenne 5000m² (soit un demi-hectare). Une grande partie des parcelles a une forme de bande étroite orientée dans le sens de la pente, d'environ 50 m de large sur 400 m de longueur en moyenne, et pouvant même atteindre 1 km de long au maximum ! Le foncier forestier sur Le Noyer est donc très morcelé, ce qui rend le travail de gestion forestière très compliqué. En effet, les coupes de bois sont parfois de trop faible volume pour intéresser des acheteurs, ou pas assez rentables pour amortir les frais liés à la gestion de la forêt ou même les coupes. La sylviculture est parfois aussi limitée, car la gestion de la lumière est difficile à contrôler sur une surface trop petite.

Pour pallier à ce problème, certains propriétaires forestiers ont décidé de se regrouper pour gérer ensemble leur forêt. Il s'agit par exemple du Groupement Forestier des Chavonnes que l'on vous a présenté dans le bulletin municipal n°32 de novembre 2023. Ce groupement a adopté un document de gestion de leur forêt.

La foncière forestière Cerf Vert a également acquis une forêt de 22ha en 2022 située au Noyer. Cette association reconnue d'intérêt général a pour vocation d'acheter et de gérer des forêts dans toute la France. Elle regroupe 340 associés qui ont participé à ce financement participatif. Le document de gestion est en cours de rédaction, la sylviculture recherchée s'appuie sur les solutions fondées sur la nature.

Le Groupement des Sylviculteurs des Bauges est également une association qui regroupe les propriétaires forestiers, intéressés par des actions de sensibilisation commune. L'association est animée par un technicien de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc, dont les missions sont d'accompagner les propriétaires forestiers privés. Ils sont à leur disposition, notamment pour de la recherche de limites de parcelles forestières, ou pour tout autre conseil. La Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc organise également des chantiers « massifiés », regroupant les forêts de plusieurs propriétaires qui exploitent ainsi les bois en même temps, permettant de simplifier la coupe.

Vous retrouverez la suite de cet article dans nos prochains bulletins municipaux

Infos pratiques

Site Internet



N'hésitez pas à consulter notre site Internet :
<https://www.lenoyer73.fr>

Travaux Le Perrier

Suite aux orages importants survenus en soirée du 09 juin, des débordements d'eau de ruissellement se sont produits au hameau du Perrier. Nous sommes intervenus d'urgence dès le lendemain matin pour débayer la route et permettre à l'eau de retrouver le chemin du petit ruisseau qui traverse le hameau. Il s'agit de débordements récurrents en grande partie dûs à la difficulté de maîtriser les eaux en provenance du chemin rural en amont qui sert de desserte aux parcelles agricoles mais également à l'exploitation forestière. Ce chemin rural aboutit directement dans le hameau et présente de fortes pentes. Pour pallier ce phénomène, nous avons entrepris le redimensionnement de certaines buses sur la partie haute du chemin d'exploitation, la création d'un « piège à cailloux », le recalibrage léger du cours d'eau qui traverse le hameau ainsi que la réfection de la partie basse du chemin d'accès au départ de la route départementale, qui avait été également dégradé par les débordements.

Cunettes à curer : l'affaire de tous

Les précipitations pluvieuses fortes et inattendues sont de plus en plus fréquentes, elles entraînent parfois des débordements ponctuels au sein des hameaux et nous amènent toutes et tous à être vigilantes par rapport au bon entretien des cunettes et grilles pluviales autour de nos habitats tant sur le domaine privé que public.

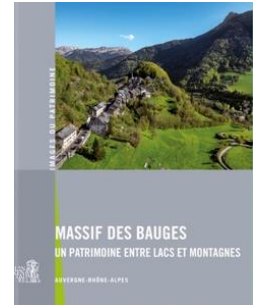
Même si notre agent technique Lionel est extrêmement vigilant et les entretient régulièrement, nous comptons sur vous pour participer au nettoyage des cunettes et grilles pluviales qui se trouvent autour de votre habitation, surtout juste avant un orage annoncé.

Une bonne nouvelle pour les amoureux du patrimoine

Depuis 2020, le Parc et la Région mènent un inventaire du patrimoine bâti sur le massif afin de mieux pouvoir le préserver et d'orienter les décisions d'aménagements futurs.

Dans ce cadre, est né le livre « Massif des Bauges, un patrimoine entre lacs et montagnes ». Composé de magnifiques photos de bâtiments et édifices baujus, il regorge d'informations et d'anecdotes pour mieux comprendre l'histoire de ce patrimoine et du territoire.

N'hésitez pas à vous procurer ce bel ouvrage enchanteur.



Si vous entreprenez des travaux sur votre habitation ou votre terrain

Nous constatons sur la commune depuis un certain temps, la recrudescence de travaux sur bâtisses ou la création d'annexes réalisés sans autorisation d'urbanisme. Si vous envisagez une rénovation ou l'amélioration de votre habitat ou la construction d'une annexe tels que : réfection de toiture, agrandissement de fenêtres, construction de véranda, de terrasse, de clôtures, d'abri de jardin, abri à bois, etc., vérifiez au préalable s'ils nécessitent une autorisation d'urbanisme avant de démarrer les travaux : cela évitera des déboires en étant contraint de les stopper si les démarches n'ont pas été faites.

Pour cela il suffit de consulter le PLUiHD de Grand Chambéry (consultable sur Internet) en repérant la zone dans laquelle se situe votre projet et de vous reporter au règlement écrit pour connaître les règles d'urbanisme qui s'y appliquent. Vous pourrez également passer en Mairie aux jours et heures d'ouverture du public et vérifier avec le secrétaire de Mairie à quel type d'autorisation votre projet est soumis. Les formulaires à remplir pour les demandes de DP (Déclaration Préalable) ou PC (Permis de Construire) sont téléchargeables sur le site <https://www.service-public.fr> ou à récupérer en mairie.

La maison France Service

Pour toutes les démarches administratives qui peuvent vous sembler complexes, vous pouvez solliciter « France Service » mis en place par l'Etat. Une agence existe au Châtelard au siège des « Amis des Bauges ».

Des agents d'accueil sont formés pour vous accompagner tout en exploitant les potentialités du numérique et en formant les personnes aux usages d'Internet.

Adresse :

232 avenue Denis Thermes, Le Châtelard - 04 79 54 87 64

info@amisdesbauges.org

Reprise de notre agent technique

Comme vous l'avez constaté, notre agent technique Lionel, a été absent de mai à fin juillet du fait d'un arrêt maladie.

Durant cette période et afin de limiter les dépenses, nous avons fait appel à l'agent de Saint François de Salles qui a assuré à minima, l'entretien de nos espaces publics, ce qui explique qu'à certains endroits la coupe d'herbe n'a pas été faite régulièrement comme d'habitude. Nous sommes certains de votre compréhension et de votre indulgence.

Bilan recensement 2024

Quelques chiffres intéressants qui donnent un aperçu de notre commune :

Au dernier recensement 2018/2020 nous étions 216 habitant.es

Au recensement 2024 nous sommes : 225 habitant.es.

La commune compte :

110 habitations principales

49 habitations secondaires ou logements vacants

+ 5 logements qui n'ont pu être accessibles à l'agent recenseur

Déchetterie mobile

La prochaine date est la suivante :

Le 19 octobre, de 9h à 15h.

Nous rappelons que les déchets amiantés, les végétaux et les gravats ne sont pas acceptés sur la déchetterie mobile. En revanche, les textiles, linge de maison, petite maroquinerie, chaussures sont acceptés mais ils doivent être secs et mis en sacs fermés. Vous trouverez de plus amples informations sur le flyer ci-dessus ainsi qu'à l'adresse suivante :

<https://www.grandchambery.fr/2667-les-dechetteries-mobiles.htm>



Déchetterie : attention nouveaux horaires !



La déchetterie du Châtelard fonctionne désormais aux mêmes horaires toute l'année :

mardi, mercredi, vendredi et samedi : 8h30-12h30 et 13h45-17h30
(sauf jours fériés)

Planning broyeur

Un broyeur à végétaux est toujours mis à la disposition des communes des Bauges par Grand Chambéry. Voici les disponibilités sur notre commune :

- du lundi 19 au dimanche 25 août,
- du lundi 16 au dimanche 22 septembre,
- du 14 au 20 octobre,
- du 11 au 17 novembre.

N'hésitez pas à consulter le site Internet de la commune pour le calendrier de l'année. Il convient de réserver à l'avance ce broyeur en mairie, d'autant que nous devons procéder à un état de lieux avant et après usage et vous informer sur les règles de sécurité liées à son usage.

Le broyeur doit ainsi être récupéré le matin au hangar communal à 8h précises et est à rendre après utilisation également au hangar à la même heure.

A noter que l'emprunt du broyeur nécessite un véhicule avec une boule d'attelage.

Un contrat de prêt devra être signé avec la commune. Les principales conditions d'emprunt vous seront expliquées.

Coordonnées de Grand Chambéry

Pour vos démarches administratives concernant l'eau, les déchets et le transport scolaire, nous vous rappelons les coordonnées de l'Antenne des Bauges de Grand-Chambéry :
Avenue Denis Therme 73630 Le Châtelard (<https://www.grandchambery.fr>).

Horaires d'ouverture au public Antenne Bauges :

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Vous pouvez également bénéficier d'un accueil téléphonique aux mêmes horaires :

Téléphone : 04 79 54 53 56

N'hésitez pas à consulter le site de Grand Chambéry pour toutes les infos, qu'elles soient techniques, culturelles ou sportives : www.grandchambery.fr.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE JOSEPH LOUIS HECTOR DE CALLIAS
LE NOYER



Votre bibliothèque sera fermée la 1^{ère} quinzaine d'août.

Réouverture le mercredi 21 août.

Nos horaires :

mercredi de 10h à 12h et de 17h à 19h

Cette année notre thème d'automne commun inter-bibliothèque sera « **les arts** ».

Le Noyer a choisi « **la musique** ». Déjà en rayon de nombreux livres et DVD adulte et jeunesse, signalés (pour les adultes rayonnages après les romans).

Emprunt gratuit, 6 à 8 livres par personne, 3 CD et 3 DVD

Bel été à tous.

L'équipe de la bibliothèque.

Bienvenue aux nouveaux arrivants !

- Gaëlle Lhermitte et sa fille Erine (2 ans), route du Moulin
- Liliane et Roger, Corinne et Stéphane Grandmaître, La Ville

Les nouveaux arrivants sont les bienvenus et nous leur demandons de bien vouloir passer en Mairie afin que l'on puisse les informer sur la vie de notre commune (inscriptions scolaires, transports scolaires, ordures ménagères, tri sélectif, horaires déchetterie, associations locales, bibliothèque...).

Événements

Inauguration STEP

Le 16 avril, nous avons inauguré la nouvelle station d'épuration du Noyer, en présence entre autres, du Préfet de la Savoie, du Conseiller Départemental et du Vice-Président de Grand Chambéry en charge de l'eau potable et de l'assainissement. Ce nouvel équipement a remplacé notre ancien dispositif d'épuration de 2007 qui était constitué de bassins plantés de roseaux.

Le nouveau process est un système épuratoire par disques biologiques dimensionné pour 850 « Equivalents Habitants » (contre 225 pour la précédente station). La filière disques biologiques,

contrairement au process précédent, permet d'assurer les performances épuratoires exigées par la réglementation et est adaptable à des contraintes de rejet plus strictes, notamment sur le phosphore (conduisant à un développement excessif d'algues dans les cours d'eau et par là même à un déséquilibre de l'écosystème). Cette solution de traitement est 100% biologique, économique au niveau de l'entretien et de la consommation d'énergie.



Ce nouvel ouvrage de traitement permettra également de traiter les eaux usées de la commune de Saint-François de Sales. Les travaux de raccordement se terminent actuellement. Il pourra également traiter à terme, les eaux usées de certains hameaux du Noyer qui ne sont encore raccordés.

D'autre part, cette nouvelle station d'épuration, beaucoup plus compacte, a permis de libérer une emprise au sol de plus

de 1000 m² dont la commune est propriétaire. La municipalité envisage de louer ce terrain pour une production agricole de type verger ou maraîchage.

Les travaux, d'un montant de 1 411 900 € HT, ont été financés par Grand Chambéry, L'Agence de l'eau et le département de la Savoie. Ils n'engendreront pas d'augmentation du prix de l'eau.



Les Renc'Arts du PNR font halte au Noyer : Ça vaut le clou !

Avoir un rencart, c'est bon signe.
Aller à plusieurs Renc'Arts, c'est l'assurance de passer de très bons moments.

Les Renc'Arts sont destinés principalement aux Baujus intéressés par leur territoire et veulent en savoir plus. Tout cela dans une ambiance décontractée et conviviale pour encore mieux découvrir ou approfondir, comprendre et observer les savoir-faire et talents de notre massif.



C'est l'occasion de voir, d'écouter, de toucher et d'échanger à deux pas de chez vous. Avec cette deuxième saison, les Renc'Arts confirment leur succès et cela encourage les organisateurs et acteurs de ces animations à continuer et approfondir.

C'est ainsi qu'à Le Noyer nous avons entendu retentir de nouveau le son des marteaux et admirer l'habileté des forgerons à reproduire les gestes d'antan sur les lieux mêmes. Petits et grands sont repartis des images dans les yeux et un clou dans la poche.

Vous n'avez pas pu assister aux animations ?

Qu'à cela ne tienne. La saison prochaine vous offrira de nouvelles opportunités de le faire. Alors encore merci à tous, organisateurs, animateurs, bénévoles et participants ainsi qu'à Cyrille pour ses délicieux gâteaux au chocolat, et :
A r'vi pas !

Les comptes-rendus du conseil municipal

Depuis notre dernier Bulletin Municipal, quatre conseils municipaux ont eu lieu : les 19 mars, 9 avril, 5 juin et 9 juin derniers. Leurs comptes-rendus sont désormais visibles sur notre site Internet. Il est toutefois possible d'avoir la version papier en la demandant à la mairie.

